

2 septembre 2018

INTERPELLATION



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 4.9.18

RE.INT.231

## **Que faire pour que nos enfants apprennent non seulement à manger, mais aussi à cuisiner ?**

Après la multiplication des ateliers liés à la découverte des goûts, type Senso 5, et le développement de jardins potagers scolaires permettant aux enfants d'expérimenter entre autres les saisons, nous voulons désormais porter une attention toute particulière à l'apprentissage de la base de notre alimentation : celui de la cuisine.

En effet, si le Plan d'études Romand (PER) définit des compétences à travailler pour l'éducation nutritionnelle ou l'économie familiale, il laisse à chaque canton la possibilité de mettre en œuvre sa grille horaire pour ces deux matières. Et force est de constater que notre canton est, pour une fois, à la traîne. Car à l'heure actuelle, le canton de Vaud est le seul canton romand à ne pas proposer de manière systématique des cours d'économie familiale et d'éducation nutritionnelle à tous les élèves, quelle que soit la filiale suivie. Comparativement avec les autres cantons, cela donne ceci :

Fribourg : 2 périodes hebdomadaires pour tous les élèves de 11<sup>ème</sup>.

Genève : 1 période hebdomadaire pour tous les élèves de 9<sup>ème</sup>.

Jura : 3 périodes hebdomadaires pour tous les élèves de 9<sup>ème</sup>.

Neuchâtel : 2 périodes hebdomadaires (en fait 3 car le temps de repas n'est pas compris dans la grille-horaire) pour tous les élèves de 11<sup>ème</sup>. Alternance entre 1 semaine avec 2 périodes (théorie ou collation) et 1 semaine avec 4 périodes (cuisine et repas).

Valais : 1 période par semaine pour tous les élèves de 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> ; 1.5 période par semaine pour tous les élèves de 11<sup>ème</sup> (en fait 2 et 3 périodes par semaine pendant 6 mois).

Dans les faits, notre canton ne semble proposer actuellement qu'une option, en alternance avec les activités créatrices et manuelles, mais aucune obligation. De plus, il s'agirait d'une à deux périodes hebdomadaires ; enfin tous les niveaux ne seraient pas concernés, puisque l'enseignement de l'économie familiale serait réservé à la seule VG.

Or, il s'agit là d'une question de société bien plus large, à savoir d'une part comment apprendre à se nourrir de manière saine et équilibrée, mais également de la question de la future répartition des tâches au sein du couple, de la famille, etc.

De plus, concernant les aspects de santé publique, il est prouvé que les cours théoriques font bien davantage leurs preuves lorsqu'ils couplés avec d'autres démarches, tels que cours de cuisine, dégustations de divers produits, mise sur pieds de potagers scolaires, standards nutritionnels définis, politique de prix favorisant les produits sains par exemple, ou encore avec des mesures structurelles permettant une offre alimentaire équilibrée, grâce à un label tel que Fourchette verte.

En conséquence de ce qui précède, nous posons au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- 1) Quelle appréciation le Conseil d'Etat pose-t-il sur le fait que notre canton de Vaud est « dernier de classe romand » en ce qui concerne l'enseignement de l'économie familiale ?
- 2) Le Conseil d'Etat entend-il présenter un état des lieux de l'ensemble du canton sur les pratiques actuelles et les diverses possibilités d'améliorations ?  
Si non,
- 3) Le Conseil d'Etat a-t-il par ailleurs l'intention de développer un catalogue d'actions permettant d'aller vers une généralisation de l'apprentissage de la cuisine à l'école, quelles que soient les filiales suivies ou le genre ?
- 4) Si oui, quelles sont les intentions générales du Conseil d'Etat en matière d'éducation au goût, d'apprentissage des diverses facettes de l'alimentation et d'encouragement à se nourrir sainement, tout comme à manger « local » et « de saison » ?
- 5) Si non, pour quels motifs ne le fait-il pas ?



Stéphane Montangero

Savoir développer